



"Le prochain Président de la Commission devra enfile son casque de « pompier » et inaugurer son mandat en mode « gestion de crise » "

17 juin 2019

Yves Bertoncini est Consultant en Affaires européennes et Président du Mouvement Européen – France. Alors que nous sommes à la croisée des chemins, il a accepté de répondre à nos questions.



Yves Bertoncini est également Vice-Président du Mouvement Européen – International depuis novembre 2017.

Il enseigne ou a enseigné les questions européennes au Corps des Mines/Mines ParisTech (depuis 2007), au Collège d'Europe à Bruges (depuis 2016), à Sciences Po Paris (2001-11 et depuis 2018) et à l'École nationale d'administration (2007-09).

Il est l'auteur de nombreux ouvrages, articles et policy papers sur les enjeux européens, et plus particulièrement les enjeux politiques, institutionnels et civiques.

Yves Bertoncini a été directeur de l'Institut Jacques Delors (Notre Europe) entre 2011 et 2017. Il a travaillé dans les services du Premier Ministre français en tant que chargé de

mission Europe au Centre d'analyse stratégique/France Stratégie (2006-09) et comme Conseiller auprès du Secrétaire général des Affaires européennes (2010-11). Il a également travaillé pour le Ministère français des Affaires étrangères et européennes, pour l'organisation du « dialogue national pour l'Europe » (1995-97) et à l'ambassade de France à Alger (1992-93).

Il est administrateur de la Commission européenne (en congé pour convenance personnelle), où il a travaillé au sein des Directions générales « Éducation, Formation, Jeunesse » et « Politique Régionale ». Il a été responsable des Affaires internationales de la Fédération Française de l'Assurance (2002-2005) et directeur de la stratégie et des études au Conseil de coopération économique (2005-2006).

Yves Bertoncini est diplômé de l'Institut d'études politiques de Grenoble et du Collège d'Europe à Bruges et a également étudié à l'IEP Paris et à l'Université de Californie à Berkeley.

Après les élections européennes, pouvons-nous dire que la France sort renforcée au Parlement Européen?

Bien au contraire : l'influence des députés élus en France est plus faible qu'auparavant au Parlement européen, pour deux raisons principales.

Nous battons tout d'abord un record historique en termes de renouvellement, avec 75% de nouveaux élus, qui vont devoir faire leurs preuves pour obtenir l'oreille puis l'estime de leurs collègues. Ce sera d'autant plus ardu qu'il y a peu de personnalités disposant d'une expérience politique notable parmi eux, à quelques exceptions près, comme Pascal Canfin ou Fabienne Keller. Nous n'avons donc pas fini de regretter le départ de députés européens aussi influents que Pervenche Bérés, José Bové, Françoise Grossetête, Alain Lamassoure...

L'autre raison du recul de l'influence de nos élus au Parlement européen tient à leur nombre particulièrement bas au sein des deux principaux groupes politiques : seulement 8 au groupe PPE et 5 au groupe S&D (6 après le Brexit), à comparer aux ... 48 députés européens allemands... Ces deux groupes n'auront certes plus la majorité à eux seuls, mais ils restent les plus puissants, et mieux vaudrait y être représenté en nombre.

La présence d'une forte délégation « En Marche » au sein du groupe Libéral/Renaissance est de nature à compenser cette perte d'influence, surtout si ce groupe joue un rôle pivot au sein de la « très grande coalition » en cours de négociation. Cette influence ne sera cependant effective que si la délégation d'élus français arrive à exercer un leadership effectif sur ce groupe, dont la cohésion est par nature fragile. A cet égard, les insuffisances et mésaventures de Nathalie Loiseau rappellent que cette partie-là n'est pas gagnée d'avance – y compris sur le plan idéologique.

Le fait que les Verts français constituent la 2ème délégation nationale au sein du 4ème groupe politique est aussi de nature à compenser la perte relative d'influence de nos élus au Parlement européen – d'autant que les positions de ce groupe en matière environnementale vont sans doute peser bien au-delà de son importance institutionnelle.

Pour vous, les élections européennes ont-elle confirmé la montée des populistes?

Il n'y pas eu de poussée nationaliste substantielle lors de ces élections européennes, à l'exception marquante de l'Italie, ne serait-ce que parce que les nationalistes avaient déjà

enregistrés des scores importants en 2014, tel le Front national en France. Au total, l'extrême droite et la droite nationaliste ou souverainiste passent certes de 20% à 25%, mais les partis concernés demeurent dispersés en au moins trois groupes. « L'internationale des nationalistes » est une chimère, et voilà qui réduit mécaniquement leur influence au niveau institutionnel.

Là encore, c'est au niveau de l'influence politique exercée par ces forces sur les positions et l'agenda des partis de gouvernement plus centraux qu'il faudra évaluer la progression des idées nationalistes, notamment sur les enjeux migratoires et sociétaux.

Si l'on doit se défier du « péril nationaliste », ce n'est pas vers le Parlement européen qu'il faut se tourner, puisqu'on ne peut rien y bloquer avec 25% des sièges. C'est plutôt du côté du Conseil, où un Etat nationaliste peut à lui seul contrarier le processus décisionnel, compte tenu du nombre de décisions stratégiques prises à l'unanimité... Ce péril-là est d'autant plus grand si ces « nationalistes » présumés agissent sous l'influence des nombreuses puissances extérieures qui ne nous veulent pas du bien.

Quels seront les premiers sujets sur la table du Président de la Commission, au delà du Brexit?

Puisqu'il est appelé à prendre ses fonctions le 1er novembre, le prochain Président de la Commission aura peut-être la bonne surprise de constater qu'une sortie ordonnée du Royaume-Uni vient tout juste d'avoir lieu, après ratification de l'accord UE-RU par le Parlement britannique... Il devra sinon enfiler son casque de « pompier » et inaugurer son mandat en mode « gestion de crise », en attendant d'entamer la négociation des relations futures entre l'UE et le RU, mais aussi de gérer d'autres crises éventuelles en matière commerciale, sécuritaire, diplomatique, migratoire...

Son agenda européen lui proposera plus classiquement d'essayer de conclure la négociation du « cadre financier pluriannuel » 2021-2027, en évitant qu'elle ne dégénère en psychodrame et qu'elle n'avive nos crises de copropriétaires.

Il aura ensuite à lancer toute une série d'initiatives législatives, financières et internationales pour traiter les grands défis auxquelles les Européens sont confrontés sur le plan environnemental et climatique, en termes de sécurité collective (de Schengen à la défense), en matière d'approfondissement et de régulation du marché intérieur et de la zone euro, en termes d'investissement, de croissance et de cohésion sociale, pour le respect de l'Etat de droit dans l'UE, ou encore la promotion des intérêts européens au niveau international.

Pour pénible qu'elle soit, la gestion du « Brexit » pourrait bien apparaître comme une promenade de santé au regard du traitement de ces grands défis extérieurs. Il me semble que c'est d'abord à l'aune des réponses apportées face à ces grands défis externes que la prochaine Commission et, au-delà, les autorités européennes et nationales, seront jugées au terme du cycle politique 2019-2024.